

Protocole intervenant

Mise à jour 14/9/2020

**Le cahier de présence doit être tenu
IMPERATIVEMENT afin de retracer les CAS CONTACTS
EVENTUELS**

**Prendre connaissance des protocoles spécifiques par
activité et public**

Port du masque obligatoire dans les espaces de circulation et sanitaires

Changement du masque toutes les 4h / La visière ne se substitue pas au masque

Le port du masque n'est plus obligatoire dans l'atelier si la distanciation est respectée et obligatoire si rapprochement physique à moins d'un mètre

Aération de la salle avant et après utilisation minimum

Désinfection des mains à l'entrée et à la sortie de l'établissement et entre deux cours ou passage dansé en couple/en improvisation

Utilisation des sanitaires du bas, uniquement

Accès frigo et micro-ondes non autorisé

Nourriture interdite

Désinfection de l'ensemble du matériel utilisé (poignées de portes et fenêtre, tables chaise, sono, matériel arts plastiques...) à la fin de l'atelier avec les adhérents de plus de 11 ans